Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_113-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 25 juin, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Joseph THEBAULT à Régine LEFEUVRE, Séverine BETHUEL à Philippe RAMIREZ.

Absent excusé : Raymond BLOUET.

La séance est ouverte à 18h30.
Philippe RAMIREZ est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 29
Pouvoirs : 2
Votants : 31
Quorum : 17

ADMINISTRATION GENERALE – ATTRIBUTION AU PAYS DE BROCELIANDE DE LA SUBVENTION REGIONALE POUR L'ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - ANNEE 2026

N° Délibération CC/2026/113

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Régional soutient financièrement, et depuis plusieurs années, l'animation et les actions des conseils de développement. A ce titre, pour l'année 2026, la subvention régionale pour le conseil de développement du Pays de Brocéliande est répartie dans les enveloppes attribuées aux 3 EPCI membres du syndicat mixte pour un total prévisionnel pour 2026 de 16 773€ (contre 19 483€ auparavant), dont 4 699€ pour Montfort Communauté (plafond mobilisable).

Jusqu'en 2022, la subvention était directement allouée au conseil de développement du Pays de Brocéliande. Dans cette continuité, le conseil de développement mutualisé à l'échelle du Pays,

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_113-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

demande aux membres du conseil communautaire que la subvention allouée aux EPCI pour l'animation et les actions des conseils de développement leur soit directement versée.

Il est donc proposé que la subvention régionale 2026, pour l'animation du conseil de développement du Pays de Brocéliande, actuellement versée aux 3 EPCI, dont Montfort Communauté, soit directement allouée au Pays de Brocéliande.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu la demande du Pays de Brocéliande en date du 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Christophe Martins, Chrystèle Bertrand, Joseph Thébault par procuration, Régine Lefeuvre, Fabienne Bondon, Renan Parthenay, Fabrice Dalino, Anne-Sophie Patru ne participant ni au débat ni au vote):

- approuve l'attribution au Pays de Brocéliande de la subvention régionale actuellement allouée aux EPCI (dont 4 699.00€ pour Montfort Communauté) pour l'animation du conseil de développement, et ce au titre de l'année 2026.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE